

المملكة المغربية
Ἡ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΗΣ ΜΑΡΟΚΚΙΑΣ
ROYAUME DU MAROC



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES OCEANS**
Lisbonne, Portugal

Dialogue Interactif
« Lutter contre la Pollution marine »
27 Juin, 3-6pm

Le Maroc, avec deux façades maritimes de 3500 km de côtes connaît le passage quotidiennement de nombreux navires transportant toute sorte de produit, ce qui l'expose à des risques potentiels de pollution marine accidentelle par les produits pétroliers et d'autres produits chimiques nocifs.

Ainsi et en vue de faire face aux pollutions accidentelles massives ou aux menaces sérieuses de pollution massive affectant ou susceptibles d'affecter les eaux marines et le littoral marocain. Le Maroc a mis en place par le Chef du gouvernement, un **plan d'urgence dénommé " Plan d'urgence national de lutte contre la pollution marine accidentelle "**.

Ce Plan d'Urgence National est un outil de prévention et d'intervention qui encadre l'organisation nationale en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle. Il est notamment un recueil d'informations, de directives et d'instructions nécessaires, permettant aux pouvoirs publics de combattre dans les meilleures conditions, toute pollution marine massive par les hydrocarbures ou d'autres produits chimiques nocifs menaçant l'environnement marin et le littoral national.

- Au niveau national la responsabilité général de la lutte contre la pollution marine accidentelle est confié au Département du Développement Durable, ce dernier a pour mission d'animer et de coordonner les actions préventives et de lutte entre les Départements concernés par le PUN et de développer et renforcer la coopération Internationale, régionale et sous-régionale en matière de pollution marine accidentelle.
- Au niveau local la responsabilité de la lutte en mer et à terre est confiée au Gouverneur de la Préfecture ou de la Province nommé Coordonnateur Local.
- En mer, les opérations de lutte sont confiées à l'Inspection de la Marine Royale en étroite collaboration avec les départements concernés à savoir : La Gendarmerie Royale, les Forces Royales Air...
- A terre, les opérations de lutte sont confiées à la Direction Générale de la Protection Civile.
- Les opérations de lutte au niveau portuaire sont confiées à l'autorité portuaire (ANP).

Afin d'entraîner les intervenants à lutter contre la pollution marine accidentelle, un exercice de simulation du PUN, baptisé SIMULEX, est organisé chaque deux ans au niveau national (Le dernier exercice a eu lieu du 21 au 23 Juin 2022 au large de la ville de Mohammedia).

C'est dans ce contexte que **l'Agence Nationale des Ports** s'est inscrite dans une démarche continue de protection des bassins portuaires contre la pollution marine accidentelle, et qui repose sur :

- **La mise en place de Plans d'Urgence Portuaires (PUP) qui intègrent la composante de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses, parmi les scénarios de lutte.**
- **L'acquisition d'équipements spécifiques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses.**
- **La conduite d'exercices de simulation de déversements accidentels aux niveaux des bassins portuaires, en plus des exercices de simulation de la lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures « SIMULEX ».**